

Raymond de Montevitulo Lombard et bourgeois de Saint-Maurice à la fin du XIII^e siècle

par
Pierre DUBUIS

Saint-Maurice est, au Moyen Age, le bourg le plus important du Valais en aval de la Morge de Conthey¹. Il doit sans doute en partie cette qualité à la présence de l'abbaye fondée en l'honneur de saint Maurice. Il la doit aussi à une situation privilégiée sur la route qui, par les cols du Grand-Saint-Bernard et du Simplon, relie l'Italie septentrionale et le centre occidental de l'Europe.

Un poste de péage y fonctionne dès le début du XIII^e siècle au moins², et c'est là l'origine d'un nouvel essor dont nous constatons les effets à la fin du siècle. La disposition des quartiers illustre bien le phénomène : à un ensemble groupé autour de l'abbaye s'oppose l'agglomération alignée de part et d'autre de la route (actuelle Grand-Rue)³.

¹ Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur la ville de Saint-Maurice au Moyen Age. Voir L. Blondel, *Les basiliques d'Agaune, étude archéologique*, dans *Vallesia*, t. III, Sion, 1948, pp. 40-48. Compléments, précisions locales et bibliographie antérieure dans F.-O. Dubuis, *La cure de Saint-Stigismond à Saint-Maurice*, dans *Vallesia*, t. XXXI, Sion, 1976, pp. 193 ss., et, du même auteur, *La Gloriette et les anciennes fortifications de Saint-Maurice*, *ibidem*, pp. 225 ss. Voir aussi *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, p. 227.

² Première mention dans les franchises de Villeneuve en 1214. Voir F. Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, 1^{re} série, t. XXVII, Lausanne, 1872, p. 4. (*Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, cités MDR). Sur les antécédents romains de ce péage, voir P. Coltart, *Inscriptions latines de Saint-Maurice et du Bas-Valais*, dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, t. III, nos 1 et 2, Bâle, 1941, pp. 6-10 et 69-70. La série pratiquement complète des comptes du péage savoyard est conservée à l'Archivio di Stato de Turin (Inv. 69, fol. 161).

³ M. Mérian, *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae*, Frankfurt am Main, 1654 ; fac-similé, Cassel et Bâle, 1960, planche immédiatement avant la p. 89. - Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice (citées AASM), « Carte topographique des environs et de la Ville de St. Maurice jusqu'au vieux Cours du torrent de Bonvoisin », levée en 1775 par le géomètre Gauthier (sur ce personnage, voir *Armorial valaisan*, p. 185).

Le péage implique un arrêt du trafic ; grâce à un site géographique qui fait de Saint-Maurice une tête d'étape toute indiquée entre Martigny et Villeneuve ⁴, cet arrêt peut se prolonger. Les infrastructures nécessaires à l'hébergement des hommes ⁵ et à l'abri des marchandises, au transport de ces dernières et à l'entretien de l'artère ⁶, ont certainement attiré tout un monde de gens de métier, vivant en bonne partie de la route et de son trafic : en 1340, les syndics constatent qu'il y a dans leur ville « des gens qui vivent de leur peine, travaillant nuit et jour, voyageant et conduisant les chars : ceci parce qu'ils ne possèdent pas de terres qui les fassent vivre » ⁷. D'appréciables libertés ⁸ achèvent de faire de Saint-Maurice une petite ville tentante pour les marchands et les hommes d'affaires : ils n'y manquent pas, à la fin du XIII^e siècle déjà.

Parmi eux, *Raymundinus de Monte vitulo*, d'Asti, intéresse à plus d'un titre. Les commerçants opérant en Valais avant les années 1310-1320 n'apparaissent le plus souvent que comme témoins ou, plus rarement, comme prêteurs. Raymond constitue l'exception : bien plus qu'un nom, les documents ⁹ nous révèlent sa silhouette ; s'ils ne sont guère explicites sur ses affaires et sur l'acquisition de sa fortune, ils montrent

⁴ Archives de la ville et de la bourgeoisie de Saint-Maurice (citées AV Saint-Maurice), Pg 64 (1320) et 445 (1399).

⁵ Bien que les documents n'en parlent pas, il existait certainement des auberges en ville ; l'hospice Saint-Jacques, géré par l'abbaye, recueillait les passants pauvres ou malades.

⁶ La souste (*domus des bales*) est mentionnée pour la première fois en 1275 : AASM, *Minutarium maius* (cité MM), p. 123 ; située hors-les-murs, au sud de la ville, on la voit sur la gravure de Mérian, sous lettre K (voir note 3). Sur le transport des marchandises, voir note 18 et les textes cités note 4. Sur l'entretien de la route, voir M.-C. Daviso, *La route du Valais au XIV^e siècle*, dans *Revue suisse d'histoire*, t. I, Zurich, 1951, pp. 545-561.

⁷ *...in dicta villa... sunt homines de suis laboribus viventes et continue, tam de nocte quam de die, laborantes, discurrentes et veturas ducentes, cum terras non habeant unde vivant...* (J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, dans MDR, 1^{re} série, 8 tomes correspondant aux tomes XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX de la série ; t. 4, n° 1794. - Cité Gremaud, *Documents*).

⁸ On ne connaît ces franchises que par une confirmation de 1317 (AV Saint-Maurice, Pg 55 ; publié dans Gremaud, *Documents*, t. 3, n° 1401). Voir R. Mariotte-Löber, *Ville et seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XII^e siècle - 1343*, Annecy et Genève, 1973, pp. 171-175 (*Mémoires et documents publiés par l'Académie Florimontane*, t. IV). Première mention de *burgenses* vers 1170 (AASM, tir.8, paq. 1, n° 3). Sur les problèmes de datation posés par ce document, voir L. Dupont Lachenal, *Bourgeoisie, bourgeois et armoiries*, dans *Annales valaisannes*, Sion, 1971, pp. 91-93.

⁹ Nous remercions M. le chanoine Jean-Marie Theurillat, archiviste de l'abbaye de Saint-Maurice ; M. le chanoine Emil Tscherrig, responsable des archives du Chapitre de Sion ; M. Grégoire Ghika, archiviste cantonal ; M. Maurice Puipe, secrétaire communal de Saint-Maurice. Tous nous ont ouvert aimablement les fonds dont ils ont la garde et nous ont permis d'y puiser notre documentation. Nous devons au chanoine Theurillat et à M. André Donnet nombre de renseignements et de conseils. M. l'abbé François-Olivier Dubuis nous a chargé, dans le cadre du Service archéologique qu'il dirige, de longues recherches sur Saint-Maurice, à l'occasion desquelles nous avons repéré le matériel de cette étude. Nous donnons les dates (années) des documents telles qu'elles y figurent (ancien style).

en revanche la situation du riche bourgeois et permettent de constater l'intégration de l'étranger ainsi que l'attitude du lombard à l'égard de l'église locale. Rare dans la documentation valaisanne du XIII^e siècle, le cas vaut la peine d'un examen attentif.

Le marchand

Lorsqu'il apparaît dans nos documents, le 26 février 1286, Raymond est bourgeois de Saint-Maurice¹⁰ : il n'est donc plus un nouvel arrivé, mais réside en ville depuis une année au moins¹¹. Lorsqu'il teste, en 1303, ses enfants doivent être encore tout jeunes : il leur désigne une tutrice en la personne de leur mère Agnès¹². De plus, ceux de ses fils qui exerceront une activité publique ne l'inaugureront que vers 1320¹³. Raymond est donc probablement arrivé à Saint-Maurice à l'âge où l'on se lance dans la vie.

Attiré par le développement d'Agaune, Raymond adopte cette ville comme sa seconde patrie ; elle sera le centre d'une activité commerciale fructueuse.

Si tous les documents relatifs à Raymond le qualifient de « lombard », désignant à la fois sa région d'origine et son activité professionnelle, l'un d'eux en dit plus, le nommant « marchand d'Asti »¹⁴. L'expression « marchand » évoque une activité relative à l'échange des denrées plutôt qu'à leur production ; elle désigne aussi bien le grand commerçant de niveau européen que le petit colporteur¹⁵.

Le 14 février 1288¹⁶, Raymond prête 25 livres mauriçaises à Jean de Chamoson, chantre et économe du Chapitre de Sion¹⁷. Le document, le seul qui soit relatif aux affaires du lombard, montre qu'il ne travaille pas seul, mais dans le cadre d'une organisation : il a des associés (*socii*), restés anonymes, et dispose d'un représentant (*nunci*us). Les données manquent pour savoir s'il s'agit d'une banque (*casana*) ou d'une société de commerce. Quoi qu'il en soit, Raymond n'est certainement pas un marchand insignifiant. Le fait que l'emprunteur soit le Chapitre sédu-

¹⁰ AASM, MM, p. 218.

¹¹ Voir l'article 9 des franchises de Saint-Maurice (voir note 8).

¹² Son testament a été publié le 15 janvier 1303 ; nous n'en connaissons qu'un extrait officiel en faveur de l'abbaye (AASM, tir. 60, pag. 2, n° 27).

¹³ Voir notes 28, 29 et 30.

¹⁴ AASM, MM, p. 360, en 1291. Voir aussi note 20.

¹⁵ Pour une vue d'ensemble sur ce milieu, voir A. Saponi, *Le marchand italien au Moyen Age*, Paris, 1952 (ample bibliographie).

¹⁶ Archives du Chapitre de Sion (citées ACS), minutes notariales, série A, n° 2, p. 65.

¹⁷ Le document ne le nomme que *Johannes*. Voir H.-A. von Roten, *Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter (1. Teil)*, dans *Vallesia*, t. I, Sion, 1946, p. 63.

nois montre le niveau de l'établissement. Les relations de confiance mutuelle que Raymond entretient avec un personnage tel que Jean de Noville indiquent qu'il fait partie des grands commerçants agaunois. Petit noble converti aux affaires, propriétaire d'une grosse maison près de la souste et directeur d'une entreprise de transports routiers¹⁸, Jean garantit l'emprunt capitulaire de 1288. A son tour, Raymond intervient comme arbitre dans un conflit entre son ami et la commune¹⁹. Enfin, comme nous le verrons, les disponibilités financières de notre lombard en disent long sur sa fortune.

Raymond a investi une partie des revenus de son affaire dans la constitution d'un domaine rural situé dans la région de Saillon ; il acquiert d'ailleurs une maison dans ce bourg en 1291 et y séjourne parfois²⁰.

Le bourgeois de Saint-Maurice

Obéissant à un intérêt évident, Raymond se fait admettre dans le corps des bourgeois de Saint-Maurice ; il acquiert ainsi un statut, des droits et des protections utiles à l'exercice de son métier. Il a su gagner la confiance des bourgeois et parvenir aux premières places dans leur communauté.

Raymond fonctionne assez souvent comme témoin. Il est significatif qu'il le fasse pour les vidomnes de Vouvry²¹, les syndics de la com-

¹⁸ Mentionnée pour la première fois en 1275 *coram domo des bales* (AASM, MM, p. 123) et reconnue sous le nom de *turris de Novilla* en 1400 et 1461 (AV Saint-Maurice, respectivement R 1, p. 14 et R 4, fol. 9^r), sa maison est située par un document de 1515 (AV Saint-Maurice, B 17, n° 105) hors-les-murs, entre la souste (voir note 6) et le fossé méridional de la ville. Elle figure sur la gravure de Mérian (voir note 3), sous le nom de « L'Escole » (Voir P. Bourban, *L'enseignement à Saint-Maurice, du Ve au XIXe siècle*, dans *Revue de la Suisse Catholique*, t. 27, Fribourg, 1896, pp. 417-418.)

¹⁹ AASM, MM, pp. 406-407 (1297). Le conflit éclate au sujet de ventes de vin que Jean fait à la taverne ; la commune lui conteste ce droit, car, prétend-elle, il n'est pas bourgeois ; Jean se défend en invoquant un privilège accordé à son père par les bourgeois (AV Saint-Maurice, Pg 2). Une mention de cet incident rapportée par L. Dupont Lachenal (*art. cit.*, pp. 93-94) met les affaires de Raymond directement en cause, alors qu'il n'intervient que comme arbitre.

²⁰ Nous ne connaissons l'existence de ce domaine qu'à travers les difficultés survenues dans l'exécution des dernières volontés de Raymond ; il est alors, en partie au moins, entre les mains de son fils Guillaume (AASM, tir. 60, paq. 2, n° 27, lettre du juge du Chablais et du Valais annexée au testament de Raymond). Nous ne savons pas où situer dans le bourg de Saillon la maison acquise en 1291 (AASM, MM, p. 360 ; voir aussi p. 361). Sur les séjours de Raymond à Saillon, voir AASM, MM. pp. 318, n°s 1 et 2 ; 350. En 1319, la veuve de Raymond et ses fils Jacques, Jean et Louis vendent pour 5 livres une « grange soit maison » située en Condémine (Archives cantonales vaudoises, C XVII d, III, 5426) ; cet immeuble fait probablement partie des biens laissés par notre Lombard.

²¹ AASM, MM, p. 295 (1290).

mune²², le recteur de la Confrérie du Saint-Esprit²³ ou d'importants bourgeois²⁴. Des personnages de cette qualité ne choisissent généralement pas leurs témoins au hasard, mais parmi leurs égaux.

Plus suggestifs encore sont les arbitrages auxquels il collabore. Raymond concilie les positions de Jacques et d'Aymon *Boche*, frères et notables locaux, et ce en compagnie d'un certain Guillaume, donzel et *maior*, et de deux Quartéry²⁵. C'est avec le sacriste de l'abbaye et Barthélemy Wuichard, autre considérable bourgeois, qu'il intervient entre Jean de Noville et la commune²⁶.

Nos documents ne permettent pas de savoir si Raymond a exercé des fonctions bourgeoises ; pourtant est-il concevable que les bourgeois se soient privés des services d'un homme qu'ils estimaient manifestement et que son métier rendait particulièrement apte à la gestion des affaires de la collectivité ?²⁷

Restés attachés à Saint-Maurice, les descendants de Raymond ont su profiter de la situation créée par leur ancêtre. Ses fils Jean²⁸ et Jacques²⁹, le second étant notaire³⁰, exercent à plusieurs reprises la charge de syn-

²² AV Saint-Maurice, Pg 27 (1301).

²³ AV Saint-Maurice, Pg 23 et 24 (1300).

²⁴ Tel Maurice Quartéry (AASM, MM, p. 218, en 1286), notaire (AV Saint-Maurice, Pg 23, 24, 27, 31, 32, etc.), propriétaire d'une maison-tour en ville (*ibidem*, Pg 39), qualifié de noble en 1294 (Gremaud, *Documents*, t. 2, n° 1055).

²⁵ AASM, MM, p. 282-283 (1286). Maurice *Bochi*, parent de Jacques et d'Aymon, intervient en 1280 comme arbitre entre la commune et l'abbaye dans un conflit important (AASM, *Liber I Actorum monasterii*, pp. 217-222) ; il est syndic à plusieurs reprises (Gremaud, *Documents*, t. 2, n° 839, en 1275 ; 893, en 1280 ; voir aussi n° 1093, en 1296). Quant à Guillaume, le texte porte *Willelmus, maior de ...* (effacé), *domicellus* ; nous ne sommes pas parvenus à l'identifier.

²⁶ Voir note 19. *Hugo Wichardi* représente et défend la commune dans un procès avec l'abbaye en 1281 (Gremaud, *Documents*, t. 2, n° 893, pp. 292-293). Sur leur grosse maison, voir F.-O. Dubuis, *La Gloriette* (*art. cit.* dans note 1), note 18.

²⁷ Il a sans doute prêté de l'argent ; c'est du moins ainsi que nous comprenons les rubriques des comptes municipaux de 1302-1303 qui mentionnent une somme due à la veuve de Raymond (Gremaud, *Documents*, t. 3, n° 1181, pp. 49 et 50). Dans la première moitié du XIV^e siècle, la commune fera d'importants emprunts aux *Thome*, tenanciers de la « casane » de Saint-Maurice (AV Saint-Maurice, Pg 65, 69, 71, 72, 73, 77, 79, 104, 108, 141, 152, 153, 177, 178, 191, 194, 272).

²⁸ Première mention à Riddes en 1316 (ACS, minutes notariales, série A, n° 7bis, p. 29) ; maison à Saint-Maurice (Gremaud, *Documents*, t. 4, n° 1964, p. 535) ; témoin à plusieurs reprises (AV Saint-Maurice, Pg 56, 67, 89, 150, 157, 174, 184, 186, 204, 213, 224) ; caution de la commune (*ibidem*, Pg 163, 177, 178). D'éventuels enfants, ainsi que la date de sa mort, restent inconnus. Syndic (AV Saint-Maurice, Pg 125, 147, 158, 159, 160, 194 et 202).

²⁹ Première mention en 1303 (AASM, tir. 60, paq. 2, n° 27. Voir note 47) ; maison à Saint-Maurice (*ibidem*, nos 43 et 44) ; époux d'*Anfelisia* (*ibidem*, n° 43) ; testament le 8 mai 1349 (*ibidem*) et mort avant le 26 mai (*ibidem*, n° 44). Syndic (AV Saint-Maurice, Pg 107, 108, 152, 153, 154).

³⁰ Notaire impérial (AASM, MM, pp. 429-430. AV Saint-Maurice, Pg 67, 75, 81, 82, 83, 84, 89, 99, 114, 128, 130, 133, 150, 186. Archives d'Etat du Valais, fonds Odet, I, carton 1, n° 11).

dic. Qualifié de clerc, leur frère Louis est riche³¹. Les autres enfants n'ont guère laissé de traces³². A la génération suivante, deux fils de Jacques sont religieux, Raymond à l'abbaye de Saint-Maurice et François dans un monastère inconnu³³ ; un troisième, Nantermet, fait figure de bourgeois aisé³⁴. C'est avec les enfants de ce dernier³⁵ qu'au XV^e siècle la famille *Raymondini* disparaît de la documentation aigaunoise.

Le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Maurice

Deux institutions exercent leur pouvoir et leur influence sur la ville de Saint-Maurice au Moyen Age : l'abbaye et la bourgeoisie. Leur coexistence matérielle ne va pas sans litiges ; comme en bien d'autres endroits, la bourgeoisie s'est en partie constituée aux dépens du monastère, mêlant inextricablement ses propriétés et ses droits à ceux des chanoines. Dans de telles conditions, les bonnes relations que Raymond entretient avec ces derniers et leur abbé manifestent à la fois son habileté et sa position en ville.

En 1299³⁶, la chapelle Notre-Dame Sous-le-Bourg, déjà partiellement effondrée, menace de tomber complètement en ruines³⁷. L'édifice

³¹ Peut-être notaire. Il prête d'importantes sommes d'argent à la commune (AV Saint-Maurice, Pg 224 ; voir aussi son testament) et à Robert de Antignano (voir son testament). Sur ce personnage, lombard, dernier représentant d'une famille tenant casane à Agaune de 1315 à 1335 environ, plusieurs fois syndic (voir AV Saint-Maurice, Pg 77, 157, 158, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 194). En 1344, il achète une rente annuelle d'une livre mauricoise (Archives cantonales vaudoises, C XVII d, III, 5437). Testament le 26 mai 1349 (AASM, tir. 60, pag. 2, n° 44).

³² Nous connaissons son fils Guillaume (voir note 20 et ACS, minutes notariales, série A, n° 7bis, p. 29) et sa fille Marguerite (AV Saint-Maurice, Pg 163).

³³ Pour Raymond, voir AASM, tir. 60, pag. 2, n°s 43 et 44, ainsi que Ms. 18, fol. 20^v (legs de la part de son père et de son oncle Louis) ; il tient de l'abbé un jardin en Condémine (*ibidem*, Ms 18, fol. 14^{r-v}) ; mention de sa servante (*ancilla*) en 1382 (Archives d'Etat du Valais, AV 102, fasc. 4, n° 2, fol. 6^v). Pour François, voir les testaments de son père et de son oncle Louis.

³⁴ Epoux de Jeannette, morte le 8 mars 1386 (Archives d'Etat du Valais, AV 102, fasc. 4, n° 2, fol. 18^r), héritier universel de *Barnosa*, veuve de Julien de Lausanne, notaire (AV Saint-Maurice, Pg 319), témoin à plusieurs reprises (AV Saint-Maurice, Pg 405, 411, 437b, 447), il teste le 15 juillet 1407 (AASM, tir. 61, pag. 70). Propriétaire d'une maison à Saint-Maurice (AV Saint-Maurice, Pg 310 et Gremaud, *Documents*, t. 5, n° 2054), dans la rangée occidentale des maisons de la Grand-Rue (AASM, Ms. 18, fol. 19^v), il a aussi une grange et un jardin proches de cette dernière (*ibidem*, fol. 7^r, 19^v, 35^r), des terres en *Prex* (*ibidem*, fol. 3^r) ainsi que des rentes (AV Saint-Maurice, Pg 326, 355).

³⁵ Il mentionne dans son testament (voir note 34) trois garçons : deux Pierre, l'aîné et le cadet, et Aymon. Un autre fils, Jaquemet, est mort jeune, le 3 septembre 1382 (Archives d'Etat du Valais, AV 102, fasc. 4, n° 2, fol. 7^r).

³⁶ AASM, tir. 63, pag. 1, n° 1.

³⁷ ... *capella Beate Marie de Subburgo de Sancto Mauritio pro parte dirupta fuerit et pro parte certam minaretur ruinam...* Depuis longtemps détruite et remplacée par un espace vide, cette chapelle se trouvait immédiatement à l'est du n° 72

étant à la fois dépendance de l'abbaye et lieu de réunion de la bourgeoisie³⁸, sa restauration intéresse tout le monde. Raymond en prend l'initiative et en assume les frais dans une très large mesure. Pour remercier et encourager celui qui « travaille sans cesse et efficacement à la restauration et à la reconstruction de cette chapelle »³⁹, l'abbé Jacques d'Ayent octroie certains privilèges à Raymond et à sa femme Agnès. Ils pourront être inhumés à l'abbaye, à moins qu'ils ne préfèrent Notre-Dame ; ils conviennent de la célébration dans la chapelle de trois messes hebdomadaires et l'abbé leur assure les prières du chapelain. Enfin, puisque le travail n'est pas terminé, l'abbé cède au lombard les offrandes et les legs faits en faveur de Notre-Dame, ainsi que les 10 sous que lui doit le recteur pour le personnat, redevance annuelle due par le desservant à l'abbé.

S'il est impossible d'estimer le montant de la dépense consentie par Raymond, l'état de l'édifice, tel que le décrit l'abbé, impliquait la mise en route d'un chantier important et donc très cher.

Au moment de faire son testament, en 1303⁴⁰, Raymond ne néglige pas le monastère : il dispose en sa faveur de quelque 180 livres mauricoises. Cette somme équivaut au prix d'une dizaine de maisons déjà fort convenables, ou à celui de sept maisons fortes comme celle de Pierre de la Tour à Saint-Maurice⁴¹.

Usant du privilège accordé par l'abbé en 1299, Raymond élit sépulture dans l'église abbatiale ; des textes postérieurs nous apprennent qu'il a été inhumé au « cloître inférieur »⁴², dans un tombeau où le

de la Grande-Rue (AV Saint-Maurice, R 53, fol. 7, de peu postérieur à 1748). Louis Blondel (*La chapelle Notre-Dame Sous-le-Bourg*, dans *Vallesia*, t. VIII, Sion, 1953, pp. 14-15) pensait que Raymond avait rebâti en ville une chapelle située primitivement au bord du Rhône, en Condémine. Sans vouloir discuter cette hypothèse, nous remarquons que rien dans les documents ne permet de soutenir un changement de site ; avant 1299, la chapelle est déjà utilisée comme lieu de réunion des bourgeois : elle ne se trouvait probablement pas dans un lieu éloigné de la ville, comme les Condémines ; la toponymie n'a gardé aucun souvenir de la chapelle fouillée par Blondel en Condémines : cela indique plutôt une destruction très ancienne ; enfin l'expression *capella Beate Marie de Subburgo* peut se comprendre soit comme une chapelle située « sous le bourg abbatial » (voir note 3), soit comme construite dans le *suburbium* développé le long de la route...

³⁸ AV Saint-Maurice, Pg 6, 27, 159, 179, 202, 362, 468, 469.

³⁹ *cum... circa restaurationem et reedificationem dicte capelle vacet dictus Raymundus incessanter et efficaciter, ita quod illud quod coepit proponit et sperat, Deo adiuvante, perducere ad effectum...*

⁴⁰ Voir note 12.

⁴¹ Pour les maisons moyennes, voir par exemple Gremaud, *Documents*, t. 2, n° 1044 et 1058 ; pour la maison de Pierre de la Tour, voir *ibidem*, n° 1145.

⁴² Sur le « cloître inférieur », voir L. Blondel, *Le baptistère et les anciens édifices conventuels de l'abbaye d'Agaune*, dans *Vallesia*, t. IV, Sion, 1949, pp. 25-26. Voir aussi J.-M. Theurillat, *Textes relatifs aux monuments archéologiques de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, dans *Genava* (nouvelle série), t. XI, Genève, 1963, p. 172.

rejoindront ses fils Jacques et Louis en 1349⁴³. Raymond fonde son anniversaire et celui de son épouse, assortis d'une copieuse distribution d'argent et d'un bon repas pris en commun par les ecclésiastiques présents.

Le lombard déclare dans son testament projeter la construction d'un autel dans l'abbatiale, près du clocher, du côté du monastère⁴⁴ ; dédié à la Trinité, à Notre-Dame, à saint Maurice, à saint Antoine et à tous les saints, il sera desservi par un chapelain qui y célébrera trois messes par semaine pour le repos de son âme, de celles de son épouse et de leurs ancêtres⁴⁵. Les travaux n'étant pas commencés, il ordonne à ses héritiers de les terminer si la mort le surprend avant leur achèvement.

Raymond destine 3 livres à l'installation d'un « portail » et d'une porte métallique devant le Trésor⁴⁶. Tenant à rehausser la célébration de la *relevatio* du corps de saint Maurice, fête à laquelle est associé un souvenir familial⁴⁷, il consacre 20 livres à l'achat de beaux vêtements liturgiques pour les officiants du jour.

Il ajoute enfin trois messes de *requiem* à celles fondées dans la chapelle Notre-Dame en 1299⁴⁸.

Tout ceci montre l'estime dans laquelle Raymond tenait l'abbaye. La reconstruction de Notre-Dame peut ne pas avoir été un geste de pure bonté : par lui, l'abbaye et la bourgeoisie devenaient un peu les obligés du lombard. En revanche, quel intérêt pouvait-il retirer des libéralités contenues dans son testament, puisqu'elles ne devenaient effectives qu'après sa mort ? Raymond pense plutôt au salut de son âme⁴⁹ et aussi au souvenir que doit laisser de son passage un homme comme lui.

⁴³ Voir leurs testaments, notes 29 et 31.

⁴⁴ ... *prope campanarium, a parte abbacie...*

⁴⁵ Raymond laisse 50 livres destinées à l'achat d'une rente annuelle de 5 livres pour ce chapelain.

⁴⁶ ... *ad faciendum unum hostium ferreum ante thesaurum et unum portalle...* Sur le *thesaurum*, voir Blondel, *Le baptistère...*, p. 25.

⁴⁷ ... *in quo festo Jaquetus, filius meus, hoc anno cepit baculum...* Nous ne comprenons pas cette expression ; elle fait en tous cas allusion à l'investiture d'une fonction quelconque dont a bénéficié *Jaquetus* ; s'agirait-il du notariat ?

⁴⁸ Ce legs a donné lieu à des arrangements postérieurs (AASM, MM, p. 428 et tir. 63, pag. 1, n° 3). Noter qu'en 1349, Louis, fils de Raymond, lègue 70 sous à la chapelle *pro una alia campana ... ita quod ibi sint semper due campane* (AASM, tir. 60, pag. 2, n° 44).

⁴⁹ Raymond veut-il aussi faire oublier un peu le métier qu'il exerce ? En 1299, le privilège de sépulture octroyé par l'abbé a pour condition que Raymond ne soit pas interdit de sépulture chrétienne. De même en 1343, Georges *de Montegarello*, lombard, copropriétaire des casanes de Saint-Maurice, Saillon et Conthey, prévoit dans son testament le cas où les chanoines *refutarent facere... sepulturam ecclesiasticam corporis (sui)...* ; il laisse 100 florins d'or à l'évêque de Sion pour qu'il rembourse les gens qu'il a lésés dans l'exercice de son métier, et cela *ut eidem... episcopo placeat quod ecclesiastica sacramenta (sibi) tanquam bono et cristicole tribuantur...* (ACS, minutes notariales, série A, n° 19, p. 40).

Conclusion

Marchand d'origine étrangère enrichi par la pratique du commerce, bien assimilé à sa patrie d'adoption et finissant par y occuper une position sociale élevée, Raymond de *Montevitulo* représente un type d'homme bien connu dans l'histoire du Moyen Age européen.

Isolé de son contexte, notre lombard n'offre rien d'original. Petit marchand comparé à ceux des villes italiennes, il nous est en revanche apparu, dans le cadre de Saint-Maurice, comme un personnage très riche et puissant. C'est là que se posent les problèmes intéressants : quel peut être le poids et le rôle de Raymond et de ses collègues dans l'économie et la société d'un pays alpin relativement pauvre ? Plus généralement, que représentent les villes dans une région comme le Valais ?

Des recherches en cours sur la ville de Sion dans la première moitié du XIV^e siècle montrent que les destinées de la cité sont entre les mains d'un petit groupe de riches bourgeois dans lequel les hommes d'affaires lombards occupent une place importante, aux côtés de petits nobles et de considérables notaires. Bien introduits à la cour épiscopale, souvent lieutenants de fonctionnaires comme le vidomne ou le major de Sion, syndics et procureurs de la commune, métraux de la Confrérie du Saint-Esprit, hommes d'affaires du Chapitre, les membres de cette élite sont partout ; par le jeu des prêts et des rentes, par le fait qu'ils distribuent souvent les matières premières nécessaires aux artisans et qu'ils sont fréquemment liés à eux par des contrats de types divers, ils exercent sur leurs concitoyens une influence multiforme et efficace. Pourtant, loin d'être un facteur d'oppression des petits, leur présence aux postes de commande favorise généralement le développement de la ville⁵⁰.

⁵⁰ Ces recherches ont lieu en partie dans le cadre de l'élaboration de notre thèse sur la population sédunoise au milieu du XIV^e siècle, et en partie dans le cadre des travaux du Service cantonal des Monuments historiques et Recherches archéologiques.